

13/01/2016

Cahier des charges Coopération Départementale MONALISA de la Côte-d'Or



ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DEUXIEME ANNEE
HOAREAU VERONICA, LAZHAR BACHA, ROUAS AKILA

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
I) Présentation du territoire	4
1) Contexte national.....	4
2) Contexte départemental.....	5
a) Plan géographique	5
b) Plan politique et social.....	6
II) Typologie du public	8
1) Les différentes phases du vieillissement	8
2) Les concepts liés au vieillissement.....	9
III) Description de la situation	10
1) MONALISA	10
2) Coopération Départementale MONALISA de la Côte-d'Or	11
3) L'objectif de la Coopération Départementale MONALISA de la Côte-d'Or	14
IV) Organisation de la phase diagnostic	15
1) Gouvernance	15
a) Identification du porteur du diagnostic.....	15
b) Les objectifs généraux et opérationnels	15
c) Identification des partenaires	15
2) Fonctionnement du diagnostic	16
a) Planning	16
b) Organisation	17
c) Stratégie de communication	18
3) Les ressources : humaines, techniques et financières	18
CONCLUSION	19
ANNEXES	20
SIGLAIRE	21
GLOSSAIRE	22

Introduction

Dans le cadre de notre formation d'assistant de service social, nous réalisons notre stage de deuxième année au sein de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Actions Sociales 21 (UDCCAS21). Cette association a pour mission d'être un lieu de dialogue et d'échange pour les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) et les Centre Intercommunaux d'Actions Sociales (CIAS), de coordonner leurs actions sur des questions d'actualité, de négocier leurs participations à des dispositifs départementaux ou nationaux.

En juillet 2015, l'UDCCAS 21, avec l'ensemble des partenaires, signe la charte MONALISA, acronyme de Mobilisation Nationale contre L'Isolement des Âgés, ce qui donne naissance à la coopération départementale MONALISA de la Côte-d'Or. Cette coopération est la 20^{ème} de France.

L'UDCCAS 21 a pour projet, à travers l'action de la Coopération Départementale MONALISA, d'unir un grand nombre d'acteurs et de partenaires, tout en faisant véhiculer les valeurs et les actions déployées par MONALISA. Elle a également l'objectif de mettre en œuvre une Intervention Sociale d'Intérêt Collective (ISIC) sur le département de la Côte-d'Or.

Suite à la canicule de 2003, un collectif associatif voit le jour et précise que la problématique de l'isolement social et de la solitude des personnes âgées relève d'un véritable risque social. Cet état de fait devient, pour les associations, les institutions ainsi que pour les organismes publics, une préoccupation majeure. Dès lors, des préventions sont menées pour cibler les personnes âgées en situation d'isolement social.

Madame Michel DELAUNEY, ancienne ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie, s'est appuyée sur l'expérience de multiples acteurs, qui ont réalisé des travaux d'analyse liés au phénomène de l'isolement social des personnes âgées, pour mener un comité national (au printemps 2014). Celui-ci a pour fonction d'animer la mobilisation des acteurs de terrain, afin de réaliser des travaux concernant, plus particulièrement, l'isolement social des personnes âgées.

MONALISA est une association à but non lucratif qui a pour objectif de lutter contre l'isolement social ainsi que le sentiment de solitude des personnes âgées.

Nous avons décidé d'effectuer des recherches afin d'élaborer, au plus proche de la réalité, un cahier des charges. Pour cela, nous avons axé notre argumentation, au vue de nos recherches, sur la présentation du territoire en tenant compte du contexte national et départemental.

De plus, il était important d'avoir une approche sur la typologie du public concerné afin d'analyser la situation des personnes âgées isolées. Ce travail de recherche nous a permis d'organiser notre phase diagnostic. Ce qui nous conduira à élaborer et/ou à mettre en place une ISIC en lien avec la charte MONALISA et à la demande de la Coopération Départementale MONALISA de la Côte-d'Or.

I. Présentation du territoire

1) Contexte national

Sur le plan national, nous recensons, à travers le cadre législatif, divers plans et programmes régissant la prise en compte des problématiques liées au public âgé. En effet, l'état est source de réglementation et décideur des plans nationaux tels que :

- La loi n° 2004-809 du 13 août 2004, Relative aux libertés et responsabilités locales
- Plan de développement de la Bienveillance et de renforcement de la lutte contre la maltraitance (14 mars 2007)
- Plan Bien Vieillir (2007-2009)
- Plan Alzheimer et maladies apparentées (2008-2012)

Nos travaux de recherche, étayés par ce cadre législatif, seront axés sur cette population âgée en situation d'isolement social.

Les pouvoirs publics, à travers sa ministre déléguée aux Personnes Agées et à l'Autonomie, Madame Michèle DELAUNAY, ont pris en compte les résultats officiels des enquêtes pour enrayer ce phénomène d'isolement. La création de l'association MONALISA, soutenue en parrainage par madame Brigitte AYRAULT et madame Michèle DELAUNAY, permettrait de répondre aux besoins exprimés lors de cette enquête sur les publics âgés isolés.

L'association MONALISA est composée d'une trentaine de partenaires, d'opérateurs publics et d'opérateurs parapublics (tels que la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), l'Union Nationale des Centres Communaux d'Actions Sociales (UNCCAS), les Mutualités Sociales Agricoles (MSA) ou la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), etc....).

Un rapport a été réalisé sous la direction du référent nationale de MONALISA et Secrétaire général des Petits Frères des Pauvres, Jean-François SERRES. Ce travail vise à promouvoir des actions bénévoles de proximité et de favoriser les coopérations entre les acteurs associatifs, professionnels et institutionnels. Ainsi il encourage les liens intergénérationnels et donc de rompre l'isolement social des personnes âgées.

Cette mobilisation contre l'isolement est pour chacun l'opportunité de contribuer à changer le regard sur l'âge, sur les jeunes, moins jeunes et âgés. C'est aussi un apprentissage sur nos propres richesses, nos valeurs humanistes et notre relation avec autrui.

La finalité principale de MONALISA est de mobiliser la solidarité entre citoyens et de rompre l'isolement social des âgés. Cette mobilisation, avec et pour les personnes âgées souffrant de solitude, doit constituer un catalyseur permettant de renouer les liens de voisinage et de proximité, indispensables à la cohésion sociale.

Se mobiliser contre l'isolement des âgés c'est défendre les droits des âgés et les considérés comme acteurs de la société

2) Contexte départemental

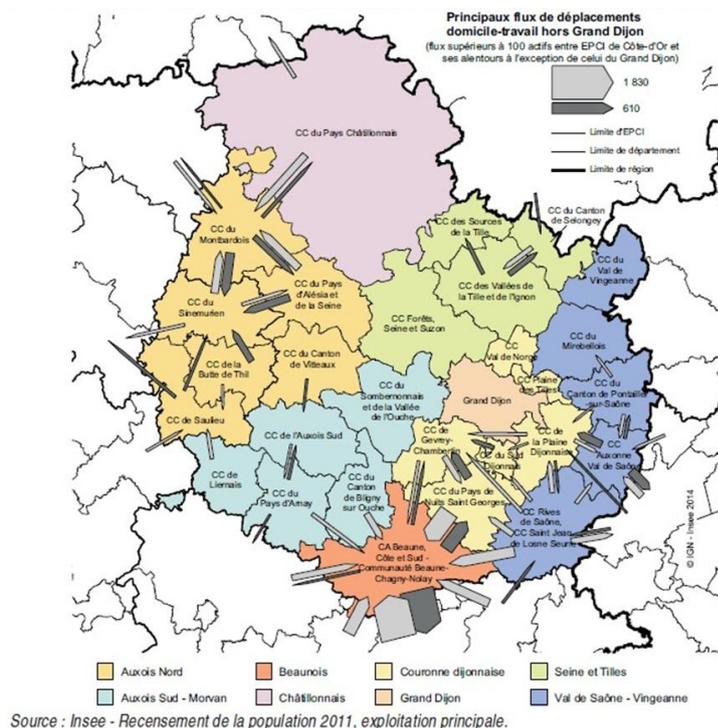
a) Plan géographique

Le département de la Côte-d'Or recense 706 communes dont 543 648 populations totales¹ et 529 761 populations municipales².



¹ INSEE : Le concept de population totale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population (Cf. GLOSSAIRE).

² INSEE : Le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population (Cf. GLOSSAIRE).



Au sein de la Côte-d'Or, **sept territoires auxquels s'ajoute le Grand Dijon** se distinguent avec des dynamiques démographiques et des accès à de multiples services. **À l'Est du département, autour du Grand Dijon, trois territoires périurbains** se distinguent par leur dynamisme démographique et leur attractivité. **À l'Ouest, le Châtillonnais et l'Auxois Nord** sont polarisés par

quelques villes moyennes, tandis que l'Auxois Sud est sous la double influence de Dijon et de Beaune. **Au Sud du département, le Beunois** bénéficie d'un dynamisme démographique et économique.

De nombreux services sont à disposition des populations.

b) Plan politique et social

L'application des plans nationaux permet au département de réaliser des plans départementaux afin d'évaluer les besoins des populations sur le territoire.

Pour ce faire, une coordination entre multiples partenaires implique une prise en compte des missions des autres collectivités et organismes dans le domaine des personnes âgées.

Nous trouvons dans cette coopération diverses structures telles que :

- Etat, Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),
- Procureur de la République,
- Les communes, les intercommunalités (Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) ou Centres Intercommunaux d'Actions Sociales (CIAS),

- Le Conseil Départemental (Pôle Solidarité, Pôle Aménagement et Développement des territoires, Pôle Ressources) pour les formations professionnelles, les établissements et services, les usagers, l'Agences Solidarité Familles du Conseil Départemental, etc.
- L'Agence Régionale de Santé (ARS), les caisses de retraite et autres organismes de protection sociale (CARSAT, MSA, RSI, etc.)
- Les associations.

Sur le département, soutenir les professionnels dans la mise en œuvre des outils qui garantissent les droits et les libertés des personnes âgées est une des priorités.

En exemple, les Schémas départementaux, menés sur le territoire français concernant les personnes âgées, en autres les plus de 75 ans, ont mis en avant qu'un grand nombre de ces personnes se trouve en situation de rupture de liens sociaux caractérisée par l'isolement.

La structuration du partenariat permet de mieux coordonner l'intervention des différents services sociaux et de les sensibiliser aux problématiques du vieillissement.

De plus, la prise en charge des formations des professionnels est prévue dans le cadre des conventions avec les différentes structures, celles-ci sont réalisées en interne. Bien que l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des services Sociaux et Médico-sociaux édite depuis 2008 des recommandations de bonnes pratiques, adaptées aux différentes structures, aux problématiques rencontrées ou aux situations professionnelles, il n'est nullement imposé la production d'un guide départemental.

Cependant, la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, Relative aux libertés et responsabilités locales stipule que :

« Le département définit et met en œuvre l'action sociale en faveur des personnes âgées. Il coordonne, dans le cadre du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale... les actions menées par les différents intervenants, définit des secteurs géographiques d'intervention et détermine les modalités d'information du public ».

De plus, dans le département de la Côte-d'Or, *« le schéma départemental a vocation à répondre aux besoins sociaux des personnes âgées, incluant les besoins liés à la prévention de la dépendance, au maintien à domicile ».*

Quant au schéma régional celui-ci *« répond plus prioritairement aux besoins de santé des populations les plus dépendantes ».*

II) Typologie du public

1) Les différentes phases du vieillissement

L'état des lieux s'étend sur tous le territoire de la Côte-d'Or autant en milieu rural qu'en milieu urbain. L'intérêt est de connaître à l'aide des associations et des structures sociales les populations âgées qui sont impactées par cet isolement social.

Pour pouvoir classer et recenser les populations âgées isolées sur le territoire, nous allons utiliser les données de l'INSEE ainsi que le classement des bassins de vie. Ces données nous permettront de mettre en exergue les différentes zones urbaines et rurales du département ainsi que les services proposés par le bassin de vie géographique.

La structure de la population âgée des plus de 60-65 ans sont définit en trois génération³ (le seuil retenu) dont les modes de vie et les besoins sont bien distincts.

Les séniors ou « *jeunes retraités* », jusqu'à environ 75 ans :

Ils sont souvent actifs et ont un rôle social important en tant que citoyens, membres d'association, etc.... Ils sont fréquemment aidants auprès de leurs proches plus âgés. Pour cette génération, les objectifs du schéma sont de travailler sur un axe de prévention et d'anticipation des conséquences du vieillissement : bien vivre sa retraite pour bien vieillir et adapter l'environnement à l'évolution prévisible des capacités physiques.

Une génération intermédiaire, avec des variations individuelles, entre 75 et 85 ans :

Malgré la perte éventuelle du conjoint ou l'apparition de problèmes de santé, il faut veiller au maintien d'une vie sociale et culturelle, et orienter les actions de prévention en fonction d'une vulnérabilité accrue.

Les personnes âgées de plus de 85 ans :

Ils ont besoin d'une attention particulière, en ce qui concerne leur santé, leur sécurité et leur accompagnement au quotidien. Même si l'espérance de vie sans incapacité continue à augmenter, toutes les maladies et les accidents survenus au cours de la vie s'accroissent avec l'âge et accroissent peu à peu la prévalence des pertes d'autonomie.

³ Schéma départemental gérontologie (2013-2017)

Notre travail sera axé sur la tranche des 75 ans et plus. Nous voulions redéfinir les concepts liés au vieillissement.

2) Les concepts liés au vieillissement

La coopération départementale MONALISA de la Côte-d'Or axe ses actions de lutte contre l'isolement, en faveur des personnes âgées de 75 ans et plus, tout en tenant compte des politiques sociales et du contexte lié à l'isolement social des âgées.

Pour mieux cerner notre démarche, nous avons redéfini les notions du vieillissement à travers différents domaines tels que la psychologie sociale, la sociologie, etc. ainsi qu'à travers la politique sociale et de la charte MONALISA.

Le vieillissement est un processus de la vie auquel tout Homme est confronté. Le principe du vieillissement est étroitement lié avec les notions d'autonomie et de dépendance. Les effets du vieillissement se manifestent tant sur le plan physiologique que psychologique. Il semble que le ressenti des personnes et le regard de l'autre sont deux phénomènes qui peuvent amplifier ce sentiment.

- **L'autonomie**⁴ vient de « *auto* » de soi et « *nomie* » de règle et de norme. Selon le philosophe Emmanuel Kant, elle consiste dans le fait d'agir selon la loi que l'on s'est fixée. Cependant cette loi doit être guidée par la raison et répondre au critère de l'impératif catégorique, à savoir : « *Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle* ». ⁵
- **La dépendance** : « *impossibilité totale ou partielle pour une personne d'effectuer sans aide les activités de la vie, qu'elles soient physiques, psychiques ou sociales.* » ⁶
Les personnes âgées peuvent rencontrer des difficultés dans les tâches du quotidien, dans la mobilité, les sorties médicales ou privées, etc.

⁴ http://www.lvn.asso.fr/IMG/pdf/Autonomie_par_Hubert-web.pdf

⁵ Xavier Molénat, De l'idéal à la norme, Sciences Humaines, novembre 2010, n°220, p32

⁶ Dictionnaire Larousse

- **L'isolement social**⁷ : nous pouvons dire que c'est un manque de communication avec les membres de sa famille, ses amis, ses voisins, ses collègues et autres. Les causes qui peuvent accentuer l'isolement social sont l'absence de transport, l'éloignement géographique, le fait de vivre seul, le chômage, la pauvreté, la précarité, l'exclusion, etc.
- **Le sentiment de solitude**⁸ : Il est important de différencier la notion d'isolement et le sentiment de solitude, deux notions distinctes. En effet, parmi les personnes, certaines peuvent évoquer le fait de se sentir seules, de manquer de visite de leur proche ou d'amis. D'autres peuvent aussi faire allusion à ce même sentiment d'isolement en dépit du fait qu'elles reçoivent de la visite et/ou qu'elles soient accompagnées au quotidien. Par ailleurs, dès leur départ en retraite, les personnes âgées peuvent ressentir un sentiment « *d'inutilité* »⁹ dans la société. Il n'y a plus de productivité en faveur de la société, et de ces faits, il y a aussi une souffrance de l'absentéisme de relation professionnelle et sociale que l'on peut observer en activité.

III) Description de la situation

1) MONALISA



⁷ INSEE

⁸ INSEE

⁹ <http://www.info-seniors.com/info-article/2/30/182/les-consequences-psychologiques-du-vieillissement.html>

Les membres fondateurs de l'association MONALISA sont :

Brigitte AYRAULT, ambassadrice de MONALISA,
Dominique BALMARY, Président de l'UNIOPSS,
Olivier BERTHE, Président des Restos du cœur,
Michel CHEGARAY, Président des petits frères des Pauvres,
Martin HIRSCH, Directeur général de l'AP-HP,
Bertrand OUSSET, Président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul,
Jean-François MATTEI, Président du Fonds Croix-Rouge, ancien ministre
Bernard SPROTTI, Maire de Breuillet et représentant de l'AMF.

Les organisations membres du Conseil d'Administration de l'association MONALISA sont :

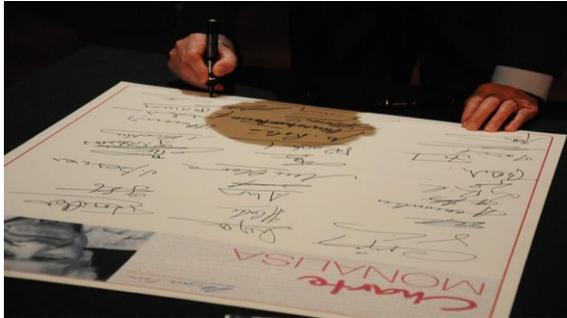
L'Association Nationale des Retraités de La Poste et France Télécom,
L'Association Lagon, le CCAS d'Angers, le CCAS de Breuillet,
Le CCAS de Metz, le CIAS à l'Ouest de Rennes,
La Compagnie des Aidants, la Coordination Autonomie du Grand Saumurois,
La Croix-Rouge française, Entraide et Amitié, la Fédération des Centres Sociaux de France,
La Fondation Claude Pompidou, les petits frères des Pauvres, les Restos du Cœur, le Secours Catholique, et la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Le bureau est composé de représentants des organisations élues au Conseil d'Administration de MONALISA :

Bertrand OUSSET, président,
Françoise FROMAGEAU de la Croix-Rouge française, vice-présidente,
Francisco GARCIA CANELO de la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France, vice-président,
Alain Bérard, trésorier,
Claudie KULAK de la Compagnie des aidants, secrétaire.

2) La Coopération Départementale MONALISA de la Côte-d'Or

La Coopération Départementale MONALISA de la Côte-d'Or est un ensemble de partenaires



sociaux qui ont des missions et des objectifs communs pour lutter contre l'isolement social et la solitude des personnes âgées. Pour mener des actions communes, ils se sont associés et ont signés la charte MONALISA.

Ils sont 6 membres :



Offices des retraités et Personnes Agées de Dijon (OPAD)

Association de la loi 1901 ayant pour objet :

- De proposer aux dijonnais de plus de 55 ans, des activités diversifiées : sportives, socioculturelles, artistiques, techniques, intergénérationnelles et de loisirs, etc... avec la participation de bénévoles de 18 ans et plus, dans le cadre de l'action intergénérationnelle.
- D'être un lieu de réflexion sur l'évolution et l'accompagnement du vieillissement. Elle mettra en place des actions de prévention pour faciliter l'avancée en âge.

L'association agit en cohérence avec l'action gérontologique de la ville de Dijon et développe ses activités dans un esprit de service public ouvert à tous.

Centre Communal d'Actions Sociales de Dijon (CCAS)¹⁰

Le CCAS met en œuvre la politique d'action sociale de la Ville de Dijon.

Il a pour mission :



¹⁰ Anciennement Bureaux d'Action Sociale (BAS), les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ont été créés en 1986 pour s'adapter aux transferts de compétences liés à la mise en œuvre de la politique de décentralisation.

- De développer le lien social et la solidarité dans l'ensemble de ses quartiers, d'informer, d'orienter sur divers plans dont le plan sanitaire et social.
- Accompagner l'ensemble de la population : des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes porteuses de handicap et des personnes en difficulté.
- Participe à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, en œuvrant de concert avec les institutions menant des actions de développement social.
- Procède tous les 2 ans à l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de l'ensemble de la population, à la domiciliation des personnes sans domicile fixe et aux évaluations sociales en vue d'établir ou compléter les dossiers déposés par les habitants de la commune.



**Union Départementale des Centres Communaux
d'Actions Sociale 21 (UDCCAS)**

Créée le 2 octobre 2002, l'UDCCAS21 est une association loi 1901 qui regroupe aujourd'hui 27 CCAS de Côte-d'Or, tous adhérents à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Actions Sociales (UNCCAS).

Cette association a pour mission :

- D'être un lieu de dialogue et d'échange pour les CCAS et CIAS, et les représente au bureau et au conseil d'administration de l'UNCCAS.
- De coordonner leurs actions sur des questions d'actualité,
- De négocier leur participation à des dispositifs départementaux ou nationaux.
- D'organiser pour ses membres, administrateurs ou salariés, des formations ou des groupes de travail spécifique.
- Membre de la délégation régionale de Bourgogne, préside une association de coordination de l'aide et soins à domicile Qualidom21 ainsi que la plateforme départementale de lutte contre l'illettrisme CLES21

Uniscité

« Faire son Service Civique à Uniscité, c'est être utile au quotidien en équipe, c'est être au contact direct des bénéficiaires et s'engager pour répondre à plusieurs besoins sociaux prioritaires. »



Binôme 21

Binôme 21 prend en charge des services civiques volontaire pour les former et les soutenir sur un contrat de 6 mois à 1 an. Ces intervenants volontaires sont âgés de 18 à 25 ans.

- Ce service de solidarité est consacré aux aînés qui désirent une présence et /ou qui ont besoin de services utiles pour leur vie quotidienne, en complémentarité des aides mises en place par les réseaux d'aide à la personne.
- En partenariat avec l'association PRAPAD, France Alzheimer et le Réseau de santé de la Haute Côte-d'Or qui partagent avec eux la formation et le tutorat de terrain de jeunes engagés pour un service civique volontaire auprès des personnes âgées.
- Un partenariat avec toute autre association ou CCAS intéressés par ce projet sur les secteurs DIVIA de l'agglomération Dijonnaise ou sur le canton de Montbard.

Les Petit Frère Des Pauvres

Depuis 1946, les petits frères des Pauvres soutiennent par un accompagnement relationnel et fraternel des personnes de plus de 50 ans souffrant de solitude, de pauvreté, d'exclusion et de maladies graves. Association et fondation reconnues d'utilité publique.

"Les petits frères des Pauvres agissent selon 3 missions sociales : Accompagner, Agir collectivement, Témoigner – Alerter"



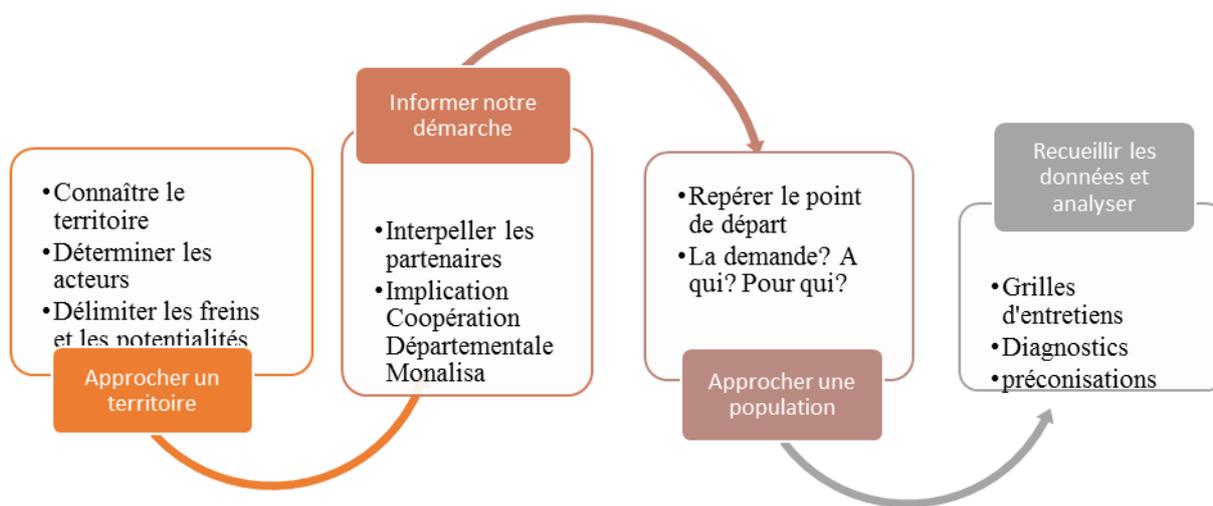
les petits frères des Pauvres

3) L'objectif de la Coopération Départementale MONALISA de la Côte-d'Or

Les membres de la coopération départementale MONALISA de Côte-d'Or se sont mobilisés à plusieurs reprises (réunions) sur la question de l'isolement des âgées. Ils ont décidé de réaliser un diagnostic sur le territoire de la Côte-d'Or.

Un de ses objectifs consiste à mettre en place des équipes citoyennes afin que celles-ci puissent effectuer un travail de proximité à travers des visites à domicile et/ou en établissement (EHPAD). Celles-ci ont pour objectif d'organiser et de mettre en œuvre des activités et/ou des rencontres collectives qui vont permettre aux personnes âgées d'être ou de devenir acteur d'activité. Elles seront également source de liens intergénérationnels (transmission de la mémoire et d'histoires de vies) et favoriseront la rupture d'isolement social.

Ci-dessous les objectifs de la Coopération Départementale MONALISA de Côte-d'Or :



Suite à l'analyse, la Coopération Départementale MONALISA de Côte-d'Or créera ou soutiendra, selon les besoins et les circonstances, des actions sur le territoire.

IV) Organisation de la phase diagnostic

1) Gouvernance

a) Identification du porteur du diagnostic

L'UDCCAS 21, au vue de sa fonction au sein du département de Côte-d'Or, coordonne, anime et informe les multiples CCAS. Elle a sollicité les autres partenaires de la coopération départementale pour entreprendre le diagnostic du territoire. De plus, elle sera soutenue par 3 stagiaires assistant de service social de deuxième année qui procéderont à l'état des lieux du territoire.

b) Les objectifs généraux et opérationnels

Les Axes de la Coopération Départementale MONALISA de Côte-d'Or

- Sensibiliser le plus grand public à la question de l'isolement social des personnes âgées
- Réaliser un diagnostic départemental
- Expérimenter des coopérations entre partenaires de la coopération départementale

Objectif général

- Réaliser un état des lieux du territoire de la Côte-d'Or pour repérer les zones blanches

Objectifs opérationnels

- Organiser le repérage des personnes âgées isolées
- Réaliser une cartographie avec le repérage des zones blanches
- Réaliser une fiche de renseignements partenaires qui indiquera leurs objectifs, leurs actions existantes
- Promouvoir la coopération départementale Monalisa pour accueillir de nouveaux membres

La réalisation des fiches actions partenaires favorisera l'échange inter-partenarial et inter-associatif pour une cause commune qui est l'isolement des personnes âgées et le sentiment de solitude en Côte-d'Or.

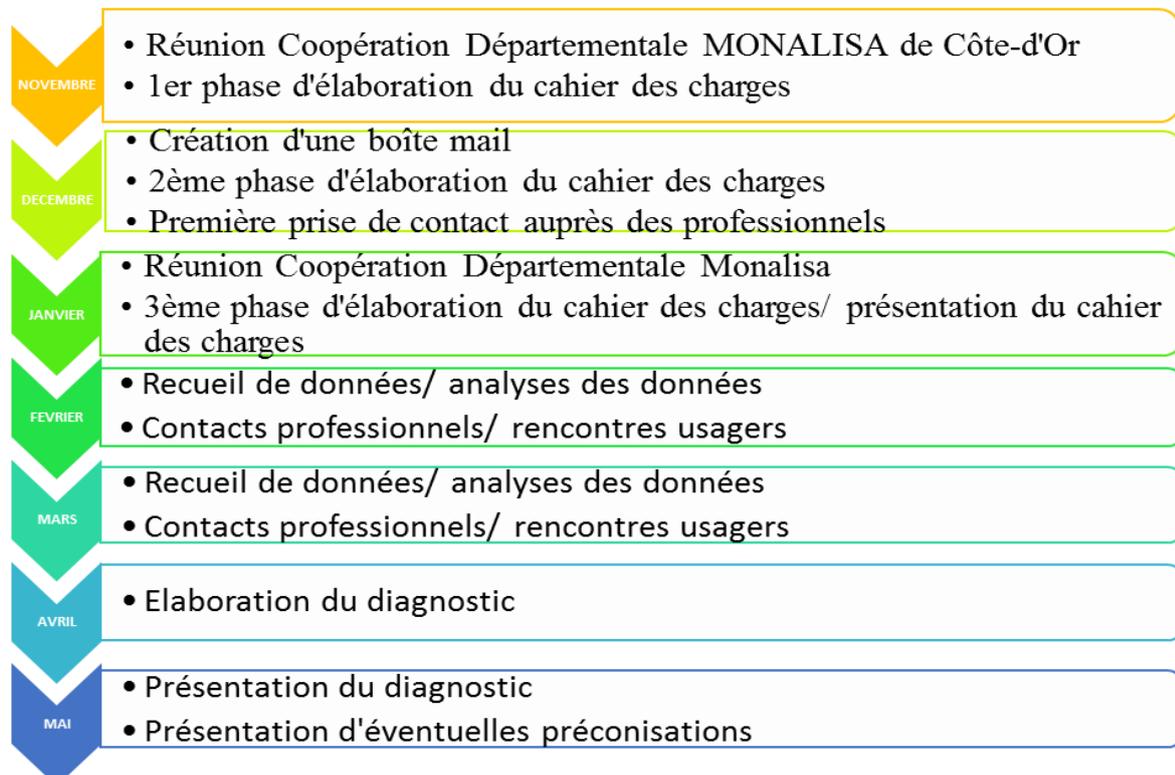
c) Identification des partenaires

Lors de notre phase diagnostic, nous irons à la rencontre de divers partenaires tels que :

- **L'INSEE** pour les données sur le recensement de la population et sur les bassins de vie ;
- **Le Conseil Départemental** pour le schéma départemental gérontologique (2013-2017) ;
- **Les CCAS/ CIAS** pour les Analyse des Besoins Sociaux ;
- **Les Organismes privées et publics** (CARSAT+MSA+RSI= GIE-IMPA, caf, etc....) pour les dispositifs qui recensent les personnes en situation d'isolement ;
- **Les Associations** pour les actions misent en place.

2) Fonctionnement du diagnostic

a) Planning



b) Organisation

Pour répondre à la commande faite par la coopération départementale MONALISA de Côte-d'Or, nous avons décidé de réaliser un planning qui recensera nos actions.

Tout d'abord, pour légitimer notre démarche diagnostic auprès des partenaires, nous avons créé une boîte mail intitulé :

cooperationmonalisa21@gmail.com

Celle-ci est destinée à la correspondance avec les différents partenaires et avec la coopération départementale MONALISA de Côte-d'Or. Elle favorisera également nos prises de rendez-vous extérieurs, ainsi que les multiples demandes de documents nécessaires à l'analyse du territoire.

Pour l'analyse, nous avons mis en place une fiche contact de professionnel pour solliciter leurs travaux et obtenir de nombreux documents (ABS, Plans départementaux, etc....)

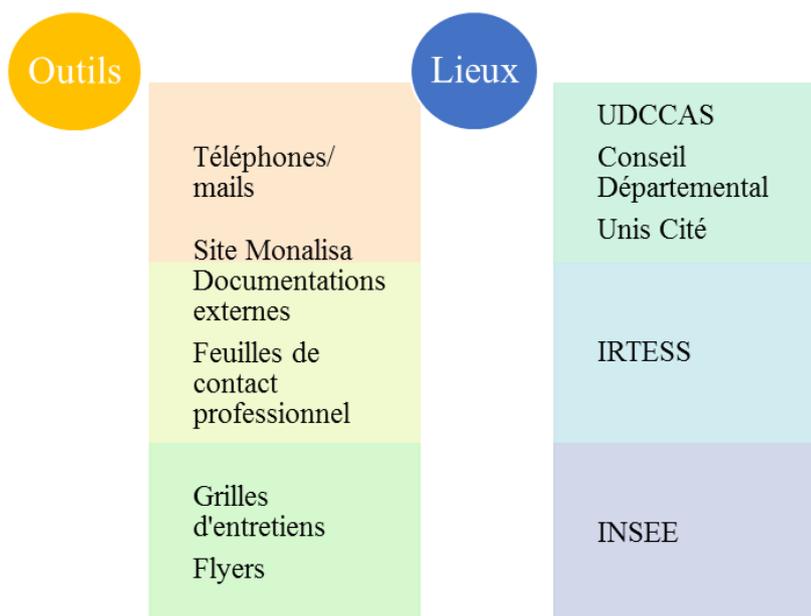
A la réception des documents, soit par mails ou lors des rencontres, nous proposeront une grille d'entretien ainsi qu'un flyer qui expliquera notre démarche et l'objectif du diagnostic. Ce flyer pourrait être complété par la création d'un site avec des informations plus précises, des différents partenaires, et d'un onglet professionnel pour toute questions.

Les rencontres seront réalisées par nous, stagiaires, l'un prenant en note si le cas se présente, et l'autre posera l'argumentaire et les questions.

En plus des rencontres entre partenaires, nous envisageons de mener des entretiens avec des personnes (voisinages, services publics tels que les hôpitaux, etc.) qui sont en contact direct ou indirect avec des personnes âgées en situation d'isolement ou de solitude.

Le travail d'analyse se réalisera au bureau de l'UDCCAS, à l'exception des rendez-vous extérieurs, à l'IRTESS de Dijon (pour des informations complémentaires).

c) Stratégie de communication



3) Les ressources : humaines, techniques et financière

Moyens	Humains	Techniques	Financiers
UDCCAS	Equipe de 3 stagiaires assistants de service sociale	Matériels UDCCAS Carnet d'adresse des CCAS Côte-d'Or	Participation financières des stagiaires
Coopération Départementale MONALISA 21	Adhérents	Dossiers, ABS, données INSEE, plans et schémas départementaux	Subvention de 5000 euros de MONALISA
Partenaires	Ex : CARSAT Cf. Annexe 1 Fiche contacts professionnels	Travaux institutionnels	

CONCLUSION

ANNEXES

Fiches contacts professionnels (annexe 1)

Grille d'entretien pour les contacts professionnels (annexe 2)

Grille d'entretien pour les rencontres avec les usagers (annexe 3)

Flyer de la coopération départementale MONALISA de Côte-d'Or (annexe 4)

SIGLAIRE

ABS : Analyse des Besoins Sociaux

ALMA : ALLô Maltraitance des Personnes Agées et/ou des Personnes Handicapées

ARPAQ : Association des Retraités et Personnes Agées de Quimper

ARS : Agence Régionale de Santé

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CCAS : Centre Communaux d'Actions Sociales

CD : Conseil Départemental

CIAS : Centre Intercommunaux d'Actions Sociales

CNAV : Caisse Nationale Assurance Vieillesse

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

FEDOSAD : Fédération Dijonnaise des Œuvres de Soutien A Domicile

GIE-IMPA : Groupement d'Intérêt Economique « Ingénierie Maintien à domicile des Personnes Agées » (en perte d'autonomie)

ISIC : Intervention Sociale d'Intérêt Collectif

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MONALISA : Mobilisation Nationales contre l'Isolement des Agées

MSA : Mutualités Sociales Agricoles

UDCCAS : Union Départementale des Centres Communaux d'Actions Sociales

UNCCAS : Union Nationale des Centres Communaux d'Actions Sociales

OPAD : Offices des retraités et Personnes Agées de Dijon

PRAPAD : Plateforme de Répit et d'Accompagnement des Personnes Agées à Domicile

RSI : Régime social des indépendants

GLOSSAIRE

Binôme 21 : Le (la) jeune hébergé(e) versera une participation financière modérée, à convenir et rendra quelques services en échange. Il ou elle pourra même être logé(e) gratuitement s'il (elle) accepte d'être présent le soir, la nuit et certains week-ends.

Centre Communaux d'Actions Sociales :

Le CCAS trouve son origine dans les bureaux de bienfaisance créés par la Loi du 7 primaire An 5 et les bureaux d'assistance rendus obligatoires dans chaque commune par la Loi du 15 juillet 1883.

Les bureaux d'aide sociale créés par le décret du 29 novembre 1953 ont regroupé les bureaux de bienfaisance qui avaient en charge l'aide sociale facultative et les bureaux d'assistance qui avait en charge l'aide sociale obligatoire.

C'est en 1978 que le bureau d'aide sociale prend le nom de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), nom qui ne sera consacré que par la Loi du 6 janvier 1986.

En 1995, sont enfin précisées les missions des CCAS par décret, que chaque commune a l'obligation de constituer.

Un CCAS est un établissement public administratif, communal ou intercommunal (il est rattaché à un établissement public de coopération intercommunale de type communauté de commune). Il dispose donc de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distinct de la commune, lui conférant l'autonomie juridique, à savoir :

- Un budget propre, voté par son conseil d'administration ;
- La capacité d'être employeur ;
- La capacité d'avoir un patrimoine mobilier et immobilier ;
- La capacité d'agir en justice ;
- La capacité de souscrire ses propres engagements (conventions de partenariat, marchés publics ; ...).

Il est géré par un conseil d'administration présidé par le maire et composé, pour moitié, d'élus de la commune et, pour moitié, de personnes nommées pour leurs compétences dans le champ social.

Il est chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale. Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale effectuent annuellement à une

analyse des besoins sociaux, ceci au regard de l'article R. 123-1 du code de l'action sociale et des familles, à l'ensemble de leur population (*des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes ayant un ou plusieurs handicaps et des personnes en difficultés*).

Quel est le rôle du CCAS ?

Le CCAS est une structure de proximité qui mène une action générale de prévention et de développement social (cf. art. L. 123-5 du CASF)

Le service d'aide sociale légale du CCAS instruit les dossiers d'aide légale en vue de la prise en charge par le Conseil Général ou l'État des frais d'hébergement et des services d'aide à domicile pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou handicapées de moins de 60 ans Dijonnaises, dont les revenus s'avèrent insuffisants.

Il instruit également les demandes de renseignements concernant les obligés alimentaires dijonnais, ascendants ou descendants de personnes âgées de plus de 60 ans, hébergés en établissement, famille d'accueil ou domicile protégé, dont le dossier d'aide sociale est instruit à Dijon, dans une autre commune ou un autre département.

Le CCAS intervient également dans l'animation des activités sociales, et soutient les habitants de la commune dans l'urgence, en attribuant des aides et des secours en cas de besoin, sous forme de versements monétaires ou de prestations en nature.

Population municipale : Le concept de population totale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

(Source INSEE)

Population totale : Le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

La population totale d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune. *(Source INSEE)*